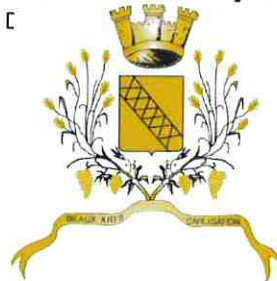


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE TRENTE MAI À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL,

Excusés ayant donné procuration :

Mme Morgane CASTAN à Mme Sabine SERRANO
Mme Alexandra MORAND à M. Fabrice FOURNIER

Mme Karine PHILIPPE à M. Stéphan LAUTHIER

M. Bastien VALENTE à M. Jean-Luc FORTIN

M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2024-035 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	13	19

DATE DE LA CONVOCATION

21/05/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

21/05/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. En conséquence pour des raisons de transparence et prévision budgétaire il est essentiel de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité de Meynes.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2024-021 du 2 avril 2024 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Vu la délibération n° 2024-034 du 30 mai 2024 portant création et suppression d'emplois

GRADE OU EMPLOI	CAT.	MISSIONS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	POSTE POURVU LE
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} cl.	B	DGS	1	1		01/03/2023
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	Etat civil population	1	1		01/02/2018
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	Urbanisme	1	1		01/03/2023
Adjoint administratif	C	Accueil/ comptabilité	1	1		01/01/2019
Adjoint administratif	C	Médiathèque/ communication	1	1		01/01/2019
TOTAL			5	5		
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal de 1 ^{ère} cl.	B	Responsable ST	1	1		22/04/2024
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	C	Service techniques	1	1		01/03/2023
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	C	Affaires scolaires	1	1		01/11/2020
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	Affaires scolaires	1	1		04/03/2020
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	Affaires scolaires	1	1		01/10/2022
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	Service techniques	1	1		01/01/2018
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	C	Service techniques	1	0		01/09/2024
Adjoint technique	C	Affaires scolaires	1	0	1	01/08/2024
Adjoint technique	C	Affaires scolaires	1	1		01/01/2019
Adjoint technique	C	Affaires scolaires	1	1	1	15/01/2020
Adjoint technique	C	Affaires scolaires / piscine	1	1	1	01/01/2019
Adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/01/2024
Adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/05/2017
Adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/01/2019
Adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/12/2022
TOTAL			15	13	3	

GRADE OU EMPLOI	CAT.	MISSIONS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	POSTE POURVU LE
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	Affaires scolaires et périscolaires	1	1		01/03/2021
TOTAL			1	1		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	RH Médiathèque Communication	1	1		01/02/2018
TOTAL			1	1		
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	Police municipale	1	1		01/01/2015
Brigadier-chef principal	C	Police municipale	1	1		01/08/2021
TOTAL			2	2		
TOTAL GENERAL			24	22	3	

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la modification du Tableau des Effectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER